



Année	Mois	N°Délibération
2020	06	01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 25 juin 2020

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

OBJET

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

L'an deux mille vingt et le 25 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Graveson, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. **Michel PECOUT**, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc, CAMPAGNA Catherine, VICO Louis, ROMAN Marie-Line, GRIVET BRANCO Philippe, SEBBAGH Corinne, HÉRON Olivier, CORNEC Carmen, ÉCREPONT Éric, RINGOT Sylviane, MIOLLAN Pascal, BAYOL Marie-France, ARCHET Sébastien, SCHWEITZER Élisabeth, LESAGE Christophe, VACHET Delphine, LLOBET Lionel, VIDAL Audrey, CHAUVET Florian, ZAITI Chantal, MESEGUER Geoffrey, DISANTANTONIO Bénédicte, DHORNE Paul

Absents ayant donné procuration : /

Absents : **TAULIN Patrick, FOURNIER Micheline**

Le conseil a choisi pour secrétaire : **CAMPAGNA Catherine**

Rapporteur : Philippe GRIVET-BRANCO

Rédacteur : Philippe GRIVET-BRANCO

PARTIE I :

Environnement national suite au COVID 19

L'impact de l'épidémie de COVID-19 sur la croissance française en 2020 sera "sévère". La Banque de France s'inquiète d'un "choc d'incertitude" et la liste des secteurs d'activité affectés par la crise sanitaire s'allonge.

Une perte de 60 milliards d'euros par mois de confinement, une chute de 18 % de la consommation des ménages, un chômage partiel qui pourrait concerner 5,7 millions de salariés. Cette crise est sans commune mesure avec tout ce que l'on a connu.

Cet impact serait de l'ordre de 3 points de PIB sur l'année.

En outre, l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) estime que les mesures de confinement imposées pour endiguer l'épidémie coûteraient un peu plus de 30 points de PIB mensuel, soit une perte de 2,6 % sur l'année, ce qui représente 60 milliards de pertes de richesses par mois de confinement.

Ce choc « *considérable* » se transmet principalement par le canal de la demande, via la chute de la consommation des ménages, mais aussi la baisse des investissements, particulièrement dans le secteur de la construction, avec l'arrêt de nombreux chantiers. À cela il faut ajouter l'impact de la crise sur le tourisme, étranger et domestique, dont les pertes pourraient tourner autour de 14 milliards par mois en raison du confinement et de la fermeture des frontières.

La difficulté des entreprises à poursuivre leurs activités que ce soit par arrêté gouvernemental, par un manque de main-d'œuvre pour différentes raisons - salariés malades, en arrêt pour garde d'enfants, ou exerçant leur droit de retrait - ont désorganisées la production.

l'Insee estime que l'activité économique a chuté de 35 %.

Reste à savoir à combien s'élèvera la facture si la crise devait se prolonger.

L'impact direct d'un mois de confinement pourrait conduire à une chute de la consommation effective des ménages de 18 %.

La baisse de la demande et le ralentissement ou l'arrêt de l'activité ont provoqué un recours massif au chômage partiel qui a concerné 5,7 millions de personnes, soit 21 % de l'emploi salarié.

Le coût direct de cette mesure pour les finances publiques serait de 12,7 milliards d'euros par mois, à quoi il faut ajouter 8,7 milliards de pertes de cotisations sociales, soit un coût total budgétaire qui pourrait s'élever à plus de 20 milliards d'euros par mois.

On peut parfaitement envisager qu'il soit en dessous de 1 point de PIB en 2020 alors que les prévisions tablaient jusqu'ici sur une croissance de 1,3% du PIB. La prévision de croissance pour 2020 est revue en équilibre en forte baisse en raison du ralentissement mondial.

La banque de France a nettement taillé dans ses prévisions de croissance pour l'an prochain en les abaissant de 1,3% à 1,1%, soit le rythme le plus bas depuis 2016 lorsqu'elle avait atteint péniblement 1%.

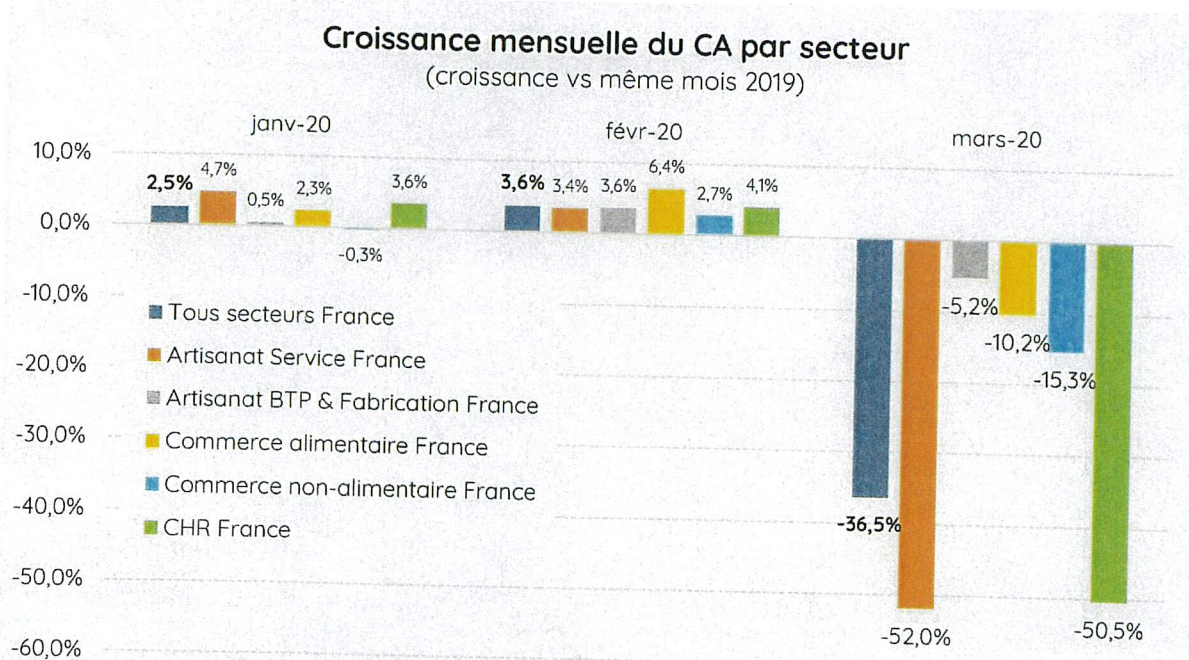
Impact du covid-19 sur les TPE au premier trimestre

Observations sur les mois de janvier et février 2020

Accusé de réception en préfecture : 200625/2020-06-01-DE
 013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2020
 Date de réception préfecture : 29/06/2020
 Artisanat Service France

- Artisanat BTP & Fabrication France
- Commerce alimentaire France
- Commerce non-alimentaire France
- CHR France

Croissance mensuelle du Chiffre d'affaires par secteur (croissance vs même mois 2019)



Le CA HT des sociétés contenues dans le panel (tous secteurs confondus) au premier trimestre 2020 affiche une baisse d'environ 10% par rapport au premier trimestre 2019.

Observations sur les mois de janvier et février 2020

-les sociétés du panel montraient une croissance médiane positive (voire supérieure au rythme de celle de l'économie française) sur les mois de janvier et février 2020 pour tous les secteurs (à l'exception du commerce non alimentaire en janvier).

- Il existait néanmoins quelques disparités entre :

- des secteurs particulièrement performants : le commerce alimentaire, le CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants) et l'artisanat de service et

- des secteurs ayant une croissance plus contrastée : le commerce non alimentaire et l'artisanat BTP & fabrication.

Observations sur le mois de mars 2020

-Prises dans leur ensemble (tous secteurs confondus), les sociétés du panel ont subi une chute de plus d'un tiers de leur chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport au mois de l'année précédente.

- Des différences importantes apparaissent entre :

- les secteurs du CHR et de l'artisanat Service pour lesquels la baisse de CA est supérieure à 50% et

- les secteurs de l'Artisanat BTP et Fabrication, du Commerce Alimentaire et du commerce

non alimentaire pour lesquels la baisse est comprise entre 5% et 15%

Accusé de réception en préfecture

013-211300454-20200625-2020-06-01-DE

Date de télétransmission : 29/06/2020

Date de réception préfecture : 29/06/2020

Rappel sur la situation fin 2019

-A la veille de cette crise sans précédent, les TPE pouvaient bénéficier des efforts consentis depuis 2015 pour améliorer leur solvabilité et leur autonomie financière.

- Elles avaient ainsi en partie restaurée leur capacité d'emprunt.

Interprétation

Les résultats en janvier et février 2020 témoignent globalement de la bonne dynamique affichée par la plupart des secteurs avant la crise liée au Covid.

Les évolutions observées sur le mois de mars 2020 traduisent quant à elles l'impact des ordonnances de fermetures administratives et de restrictions de circulation mises en place à compter du 15 mars :

-Sans surprise, ces impacts sont particulièrement importants pour les entreprises des métiers du CHR et de l'Artisanat-Service du fait de leur grande exposition à ces mesures et aux modifications de comportement des consommateurs.

-Dans l'ensemble, les secteurs de l'artisanat BTP Fabrication ou des commerces alimentaires et non-alimentaires ont pu limiter la baisse en repositionnant leur offre ou en continuant leur activité en mode dégradé.

Toutefois, les 5 secteurs étudiés regroupent des métiers aux caractéristiques parfois hétérogènes. Pour appréhender plus finement l'impact de la crise, il est nécessaire de l'analyser au niveau des métiers qui composent chacun des secteurs.

CHR (Cafés, Hôtels, Restaurants)

Secteur	Croissance mensuelle Janvier 2020 (vs janv-19)	Croissance mensuelle Février 2020 (vs févr-19)	Croissance mensuelle Mars 2020 (vs mars-19)
CHR (1 425 entreprises analysées)	3,6%	4,1%	-50,5%
Restauration traditionnelle	4,9%	5,2%	-57,6%
Hôtels et hébergement similaire	3,4%	-1,5%	-54,1%
Restauration de type rapide	7,4%	6,2%	-50,4%
Débites de boissons	3,0%	3,4%	-44,8%
Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	0,4%	4,5%	1,6%

Artisanat service

Secteur	Croissance mensuelle Janvier 2020 (vs janv-19)	Croissance mensuelle Février 2020 (vs févr-19)	Croissance mensuelle Mars 2020 (vs mars-19)
Artisanat Service (2 666 entreprises analysées)	4,7%	3,4%	-52,0%
Soins de beauté	3,4%	4,5%	-55,6%
Activités photographiques	5,2%	3,6%	-55,2%
Blanchisserie-teinturerie de détail	8,2%	8,5%	-53,7%
Réparation de chaussures et d'articles en cuir	3,6%	-1,9%	-52,6%
Réparation d'autres biens personnels et domestiques	1,0%	-4,0%	-51,6%
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	-6,2%	0,6%	-49,7%
Transports de voyageurs par taxis	4,6%	-1,1%	-28,2%
	-2,5%	9,9%	-14,5%

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

Commerce non alimentaire

Secteur	Croissance mensuelle Janvier 2020 (vs janv-19)	Croissance mensuelle Février 2020 (vs févr-19)	Croissance mensuelle Mars 2020 (vs mars-19)
Commerce non-alimentaire (1 860 entreprises analysées)	-0,3%	2,7%	-15,3%
Commerce de détail de la chaussure	-0,2%	-2,6%	-65,1%
Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	-3,4%	-2,3%	-64,6%
Autres commerces de détail spécialisés divers	2,0%	6,0%	-57,5%

Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé

Secteur	Croissance mensuelle Janvier 2020 (vs janv-19)	Croissance mensuelle Février 2020 (vs févr-19)	Croissance mensuelle Mars 2020 (vs mars-19)
Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	-6,7%	0,8%	-56,8%
Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	3,9%	13,2%	-53,1%
Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	4,7%	5,9%	-51,6%
Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	-3,3%	-6,5%	-49,3%
Commerces de détail d'optique	-21,6%	-4,7%	-48,4%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	3,3%	2,8%	-32,2%
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	2,0%	0,0%	-10,9%
Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	-0,1%	3,6%	9,7%

Commerce alimentaire

Secteur	Croissance mensuelle Janvier 2020 (vs janv-19)	Croissance mensuelle Février 2020 (vs févr-19)	Croissance mensuelle Mars 2020 (vs mars-19)
Commerce alimentaire (825 entreprises analysées)	2,3%	6,4%	-10,2%
Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	0,8%	10,1%	-45,8%
Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	6,3%	14,2%	-21,4%
Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	3,1%	13,3%	-16,1%
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	1,9%	4,7%	-14,9%
Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	2,0%	7,3%	11,4%
Commerce d'alimentation générale	2,2%	5,4%	16,9%

Artisanat BTP & Fabrication

Secteur	Croissance mensuelle Janvier 2020 (vs janv-19)	Croissance mensuelle Février 2020 (vs févr-19)	Croissance mensuelle Mars 2020 (vs mars-19)
Artisanat BTP & Fabrication (3 132 entreprises analysées)	0,5%	3,6%	-5,2%
Commerce et réparation de motocycles	12,3%	5,4%	-34,4%
Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	4,0%	12,9%	-24,1%
Travaux de charpente	-20,5%	22,9%	-20,4%
Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	-2,4%	-2,9%	-13,7%
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	0,5%	3,9%	-9,4%
Travaux de couverture par éléments	2,8%	-0,4%	-7,3%
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	5,2%	1,4%	-7,0%
Travaux de menuiserie bois et PVC	-9,4%	12,7%	-5,9%
Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	14,6%	12,6%	-3,7%
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	-2,5%	-0,1%	-2,0%
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	-2,3%	9,0%	-2,0%
Travaux de peinture et vitrerie	5,7%	3,3%	0,7%
Travaux de plâtrerie	13,3%	3,1%	6,7%
Travaux de revêtement des sols et des murs	12,1%	-7,8%	11,5%

PARTIE II

INTRODUCTION

Prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la Commune. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et fondamental du cycle budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

Ce débat doit permettre l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

La loi NOTRe a modifié les modalités de présentation et les nouveautés issues sont les suivantes :

- La présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire est désormais obligatoire
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication
- La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par délibération spécifique.

Ce débat doit permettre à l'Assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget Primitif, tiendra lieu de Rapport d'Orientation Budgétaire et est organisé autour de trois parties :

- L'environnement national
- Tendances des finances de la commune de Graveson
- Perspectives budgétaires 2020

C'est donc dans un contexte toujours plus difficile que la commune de Graveson doit parvenir à garantir un service public de qualité, répondre au mieux aux préoccupations de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

I. Le contexte économique mondial : Un contexte mondial morose avec des risques de récession

Ces deux dernières années, la croissance mondiale et les perspectives futures n'ont cessé de se détériorer, sur le fond d'incertitudes persistantes sur la direction des politiques publiques et de faiblesse des flux d'échanges et d'investissement. L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) estime la croissance du PIB mondial à 2.9% cette année et autour de 3% en 2020-21, une croissance inférieure au 3.5% prévus il y a un an, et la plus basse depuis la crise financière. Les perspectives à court terme varient d'un pays à l'autre selon l'importance des échanges pour leurs économies.

Les risques continuent de s'accumuler : guerre commerciale sino-américaine avec la taxation américaine sur les produits chinois et le dumping (pratique qui consiste à vendre sur les marchés extérieurs à des prix inférieurs à ceux du marché national ou même inférieurs au prix de revient) à l'exportation de la Chine (créant du même coup de la récession à l'intérieur du pays), incertitudes liées au Brexit et taux de croissance des pays émergents qui diminuent également suite au ralentissement de la Chine avec la chute des exportations de leurs matières premières.

Pour la zone Euro, L'Europe s'affaiblit notamment avec l'Allemagne dont les taux de croissance attendus pour 2019 et 2020 seraient respectivement de 0.5% et 0.6%. L'Italie et la Grande-Bretagne connaîtraient elles aussi des baisses de croissance. Au sein de la zone Euro, la Banque Centrale

Européenne souhaiterait une inflation de 2% pour enrayer ces tendances à la récession mais la productivité ne semble pas évoluer et à défaut l'inflation mondiale suit les cours de l'énergie (cours du brut également en baisse). Il est donc vraisemblable qu'elle continuera d'injecter des liquidités dans l'économie afin de compenser le manque d'activités et parer à une éventuelle crise financière. Les taux d'intérêts devraient donc rester très bas encore pour 2020 voire au-delà.

La croissance du PIB devrait rester décevante et s'établir entre 1 et 1 ¼ pour en 2020-21. La hausse des salaires et les politiques macroéconomiques accommodantes soutiennent les dépenses des ménages, mais le niveau élevé des incertitudes, la mollesse de la demande extérieures et la faiblesse des investissements pèsent sur l'investissement et les exportations. L'Allemagne et l'Italie devraient obtenir des résultats moins bons que la France et l'Espagne, en partie en cause de leur plus grande dépendance vis-à-vis du secteur industriel et des échanges mondiaux.

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission 29/06/2020
Date de réception en préfecture 29/06/2020

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB devrait se modérer et passer à 2.3% cette année à 2% en 2020-21, avec la lente atténuation du soutien provenant de l'assouplissement budgétaire. La hausse des salaires réels et la conduite d'une politique monétaire accommodante devraient continuer de soutenir les dépenses des ménages et l'investissement immobilier, mais le relèvement des droits de douane et les incertitudes ambiantes continueront de limiter la progression de l'investissement des entreprises et des exportations.

Au Japon, la croissance du PIB va ralentir pour revenir de 1% en 2019 à quelque 0.6% en 2020-21. L'augmentation des dépenses sociales devrait contribuer à soutenir la demande après la hausse récente de la taxe sur la consommation, mais les efforts d'assainissement budgétaire reprendront en 2020 et 2021. Les pénuries de main-d'œuvre et les contraintes de capacité devraient continuer d'alimenter l'investissement privé, et la croissance des exportations devraient reprendre à mesure que les échanges mondiaux se redresseront.

En Chine, la croissance du PIB devrait se modérer encore et s'établir aux alentours de 5 ¾ pour cent en 2020 et 5 ½ pour cent en 2021. L'escalade des tensions commerciales pèse sur l'investissement et ajoute aux incertitudes, mais les mesures de relance budgétaires et quasi-budgétaires et les réductions des réserves obligatoires devraient contribuer à soutenir la croissance du crédit et la demande alors que la phase de rééquilibrage de l'économie se poursuit.

En Inde, la croissance du PIB devrait augmenter et passer d'un peu moins de 6% pour l'exercice 2019 et à 6 ½ pour cent d'ici l'exercice 2021. La réduction des coûts des emprunts et des impôts des entreprises, avec la poursuite des efforts de réforme, devraient permettre à la hausse de l'investissement de s'affermir, et le niveau modéré des prix du pétrole ainsi que les mécanismes de soutien du revenu des agricultures aideront à étayer la consommation privée.

II. La croissance économique française semble résister en 2020

Touchée par le ralentissement économique mondial, la croissance économique française serait de 1.3% cette année et de 1.2% en 2020 contre 1.7% en 2018. Ce niveau de croissance reste supérieur à celui observé entre 2012 et 2016 (+0.8% par an) et serait dû aux mesures gouvernementales prises pour soutenir le pouvoir d'achat, l'investissement et l'emploi.

Selon la Banque de France le taux d'inflation, quant à lui, de 1.9% en 2018 reculerait à 1.1% en lien avec la baisse des coûts de l'énergie pour remonter légèrement à 1.4% en 2020, influencé en cela par la baisse du chômage et la reprise de la productivité.

Selon la présentation générale du PLF (Projet de Loi de Finances) pour 2020, les dépenses publiques seraient maîtrisées et la dette publique stagnerait passant de 98.8% du PIB en 2019 à 98.9% en 2020. Le déficit public, lui, repasserait sous la barre des 3% après l'avoir franchi en 2019 (-3.1%) pour atteindre 2.2% du PIB en 2020.

➤ **Le budget de l'Etat : pour 2020, il est basé sur des prévisions :**

- De croissance de 1.3%
- D'inflation de 1.3%

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB français (croissance)	+0.2%	+1.2%	+1.1%	+2.3%	+1.7%	+1.3%	+1.3%
Prix à la consommation (inflation)	+0.51%	+0.04%	+0.19%	+1.04%	+1.87%	+1.5%	+1.3%

Le PLF (Projet de Loi de Finances) 2020 traduit la volonté gouvernementale de poursuivre la réduction de la dépense publique estimée pour 2020 à 53.4% du PIB, et la sincérité des comptes publics plus accrue avec la plus grande responsabilisation des acteurs et la mise en œuvre de la contractualisation avec les collectivités locales.

L'objectif du PLF 2020 est également de répondre efficacement à une triple urgence : économique, sociale et écologique.

➤ **La trajectoire des finances publiques**

Le PLF 2020 continue de s'inscrire dans les orientations de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Un effort est demandé aux collectivités de moins 13 milliards d'euros entre 2018 et 2022.

Le gouvernement prévoit une réduction du déficit public sur la période de programmation de 2.9% en 2017 à 0.2% du PIB en 2022, soit une baisse de 2.7 points du PIB en 5 ans et un retour à un quasi-équilibre budgétaire.

Trajectoire de réduction du solde public (en % du PIB)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public	-2.8	-2.5	-3.1	-2.2	-0.9	-0.2

Pour 2019, l'objectif initial du déficit était de 2.8% dont 0.9% attribué à la transformation du crédit d'impôt compétitivité en allègement, représentant un effort de 20 milliards d'euros.

Le Gouvernement prévoit désormais un déficit dégradé à -3.1% du PIB en 2019 (chevauchement de dispositif du CICE (Crédit d'Impôt sur la Compétitivité et Emploi) – dernière année de remboursement et baisse des cotisations sociales + « effet gilets jaunes »)

A la fin du 2^{ème} trimestre 2019, la dette publique représente 99.5% du PIB, tandis que le déficit public s'établit à 2.5% du PIB en fin 2018.

Pour mémoire, selon les critères initiaux d'intégration dans la zone euro, le seuil maximum d'endettement était fixé à 60% du PIB.

La charge budgétaire de la dette pour 2020 est prévue à 38.6 milliards d'euros, dont 0.4 milliards d'euros de charges d'intérêt sur la dette partiellement reprise de SNCF Réseau.

Pour 2020, le financement des priorités du Gouvernement est maintenu, en particulier sur les dépenses de l'Etat :

- Renforcer les moyens régaliens de l'Etat accordés à la défense (+1.7 Md€), la justice (+200M€ et création de 1520 emplois, et la sécurité (poursuite des créations d'emplois pour atteindre 10 000 créations d'ici la fin du quinquennat)
- Stimuler le pouvoir d'achat des actifs avec une nouvelle valorisation de la prime d'activité (+0.3%) et la reconduction de la prime exceptionnelle exonérée d'impôts sur les revenus et de cotisations sociales.

- Préparer l'avenir en répondant à l'urgence écologique (transformation intégrale du CITE - Crédit d'Impôt Transition Energétique- en prime à partir de 2020, renforcement de l'investissement dans les transports du quotidien) et en accentuant les efforts en faveur de la jeunesse et du capital humain (hausse de crédits de la mission « enseignement scolaire » de +4.5 Md€ sur le quinquennat qui permettra notamment de financer la réduction progressive du nombre d'élèves par classe, déploiement du service national universel).

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception en préfecture : 29/06/2020

Les mesures en direction des collectivités territoriales pour 2020

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales s'établiront à 40.9 milliards d'euros en 2020 (40.48 Md€ en 2019), et le total des concours financiers se situera à 48.43 milliards, en légère hausse par rapport à 2019 (48.09 Md€).

o La contractualisation entre l'Etat et les collectivités

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années de 2018 à 2022 a fixé, pour les grandes collectivités françaises, un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (le taux de croissance annuel est plafonné à +1.2%, appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant, c'est-à-dire inflation comprise), et une diminution du besoin de financement (principe de désendettement de l'ordre de 13Md€ à l'horizon 2022, soit -2.6Md€ par an)

La loi précitée a instauré :

- Un dispositif triennal de contractualisation, applicable à 322 collectivités territoriales, ces dernières couvrant 62% des dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux de l'ensemble des collectivités territoriales. Globalement, 14 collectivités sur les 322 n'ont pas atteint leur objectif.
- Une surveillance de la capacité de désendettement pour toutes les collectivités (12 ans pour les communes et EPCI)
 - o En contrepartie, l'Etat s'engage à assurer la stabilité des dotations aux collectivités durant le présent quinquennat.

o La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Après cinq années consécutives de baisse (2014 à 2018) l'enveloppe de la DGF se maintient (pas de baisse en valeur mais des variations internes, notamment par les variables d'ajustement tels que l'écrêtement et la dotation de compensation.

Evolution de la DGF (en M€)

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
40 121	36 607	33 222	30 860	26 960	26 948	26 802

Dont 180 M€ pour le bloc communal (90M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine, 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale)

Malgré « le gel » de l'enveloppe DGF et de la contribution au redressement des finances publiques, l'écrêtement persiste sur 2020.

o Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA, principale dotation de soutien à l'investissement local, est estimé à 6 milliards d'euros pour 2020. Par rapport à 2019, le FCTVA augmenterait de 5% pour répondre à la reprise de l'investissement local.

Evolution du FCTVA (en M€)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Accusé de réception en préfecture 013-211300454-20200625-2020-06-01-DE	5 769	5 961	6 047	5 524	5 612	5 649	6 000

Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020
FCTVA est de nouveau repoussée au 1^{er} janvier 2021 pour des motifs d'ordre technique.

o Les autres mesures relatives aux collectivités

✓ Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'enveloppe nationale du FPIC, destinée à rééquilibrer les ressources des intercommunalités et communes, est maintenue en 2020-comme depuis 2016- à 1 milliard d'euros.

Le régime de droit commun, actuellement appliqué pour les modalités de répartition interne entre les EPCI et leurs communes membre, est également reconduit. Toutefois, des impacts seront à constater la marge en raison :

- Des indicateurs de richesse individuelle,
- Des valeurs moyennes de référence des catégories d'EPCI
- Des changements de régime fiscal intervenus

✓ Les investissements

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements sont ainsi maintenues au niveau de 2020, et atteignent 1.8Md€ (comme en 2019)

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) atteint plus de 1Md€ (1.046 Md€ en 2019) la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élève à 570 millions d'euros (comme en 2019) et la dotation politique de la ville 150 M€

✓ La Fonction Publique Territoriale

La valeur du point d'indice servant de base de calcul au traitement brut des agents territoriaux a fait l'objet de 2 revalorisations depuis 2010 (+06% en juillet 2016 et février 2017). Comme pour 2019, le gouvernement a annoncé un nouveau gel de ce point d'indice pour 2020.

III. Le devenir de la fiscalité locale et conséquences pour les collectivités

A. La suppression de la taxe d'habitation : Un gain supplémentaire de pouvoir d'achat de 18Md€ pour les contribuables

En 2022, les contribuables paieront, pour la dernière fois, la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale. Dès 2020, les 80% de contribuables les moins aisés ne paieront plus cette taxe. Les autres contribuables ne paieront que **70% de leur TH en 2021 puis 35% en 2022 et 0% en 2023**. Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale, de l'ordre de 18Md€, qui permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale, soit en moyenne 723 € par foyer, en 2023.

Les contribuables continueront, par ailleurs, à payer les autres impôts nationaux (TVA...), locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ainsi que la redevance télé.

B. Une compensation à l'euro près pour les collectivités

Les collectivités continueront de bénéficier de leurs dotations et de leur fiscalité, dont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à leur habitation principale.

Les communes et les intercommunalités, qui perçoivent la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale, seront compensées à l'euro près. **La part de la taxe foncière sur les propriétés bâties** en préfecture les départements va ainsi être attribuée aux communes. Le bloc communal, assurant des services de proximité, bénéficiera donc de la totalité de la taxe foncière.

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

En contrepartie, une fraction d'impôt national dynamique, la **TVA**, sera versée aux intercommunalités, à la ville de Paris et aux départements.

Conformément à l'engagement du Président de la République, la **réforme de la fiscalité locale sera donc neutre pour les collectivités, tout en améliorant le pouvoir d'achat** des français.

Accompagnement financier du transfert à la commune de Graveson De la part de taxe foncière des départements

<i>Données en euros issues d'une simulation en situation 2018</i>						
Avant la réforme			Après la réforme			
Ressources de taxe habitation sur les résidences principales (1)	Produit de foncier bâti communal (2)	Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal (1+2)	Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune (3)	Produit de foncier bâti après transfert (2+3)	Coefficient correcteur (1+2) / (2+3)	Produit du foncier bâti après application du coefficient (4)
1 479 816	1 144 094	2 623 910	754 127	1 898 221	1.382299532	2 623 910

Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'euro près des collectivités territoriales, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts des produits générés par ce transfert.

Le montant du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales supprimée (1) et de la taxe foncière communale sur les propriétés bâties avant transfert (2) correspondra donc au montant du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, avec l'application du coefficient correcteur (4).

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant (1+2) et après la réforme (2+3). S'il est supérieur à 1, la commune est sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. S'il est inférieur à 1, la commune est sur-compensée. Le coefficient, construit sur des données 2018, est indicatif : **sa valeur définitive** sera calculée début 2021 à partir des éléments de référence votés en foi de finance pour 2020.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une compensation sur les taux appliqués en 2017, conformément à la loi de finances pour 2018, et sur les bases de 2020.

Pour les communes dont la surcompensation spontanée sera inférieure à 10 000 €, en 2021, le coefficient correcteur sera de 1. Le gain résultant de la réforme sera ainsi conservé par la commune.

IV. Le contexte financier du budget communal en 2019

A. L'endettement de la commune de Graveson

Source : DGFIP : Dette totale de la commune : 6 870 101,00 €

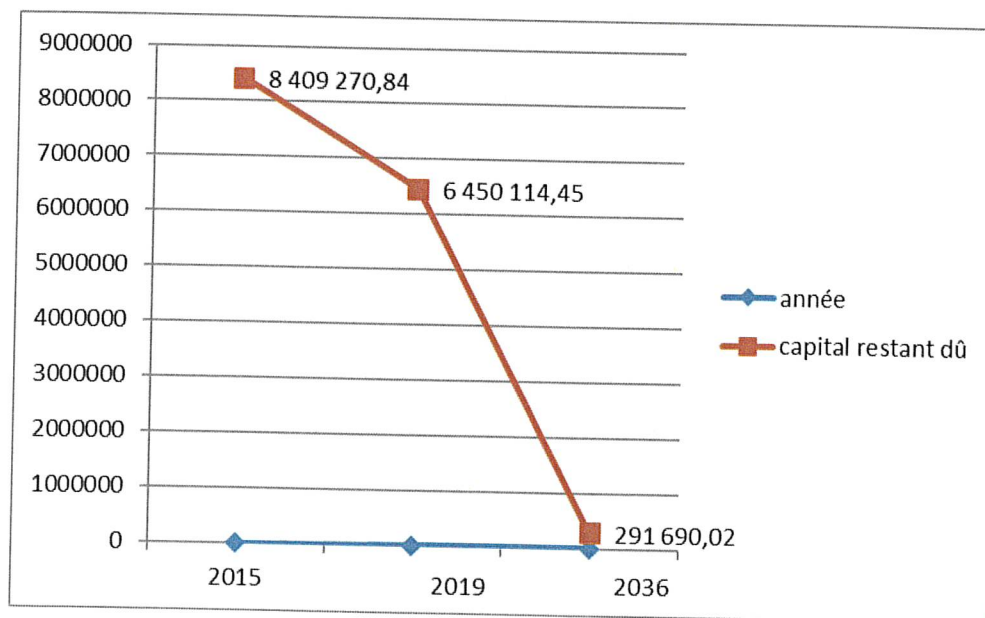
En 2018, la dette par habitant représentait 1397 € contre 914 € au niveau régional

ETAT DE LA DETTE AU 1er JANVIER 2020

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

Prêteur	Année	Date de fin	Capital initial	Capital restant dû au 01/01/20120
Dexia	2007	2021	416 011,64	74 524,26
BFT	2005	2024	400 000,00	100 000,00
Dexia	2009	2024	650 000,00	266 784,73
Crédit agricole	2008	2027	700 000,00	354 246,24
Dexia	2008	2027	350 000,00	176 937,48
Crédit Foncier	2008	2032	500 000,00	329 218,83
Dexia	2007	2033	1 669 426,79	1 054 426,79
Caisse Epargne	2014	2034	350 000,00	281 024,33
Caisse des dépôts	2015	2034	350 000,00	262 500,00
Caisse Epargne	2011	2036	4 487 781,88	3 550 451,79
Total capital emprunté			9 873 220,31	
Total capital restant dû au 01/01/2020				6 450 114,45

COURBE DE LA DETTE DE 2015 À 2036



B. Bilan comptable : exécution des budgets année 2019

1. Budget principal

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	5 508 257,84	6 129 880,19
Résultat cumulé	5 508 257,84	6 129 880,19
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2019	621 622,35	

	DEPENSES	RECETTES
<i>Avant reprise des Restes À Réaliser</i>		
Investissement	3 739 731,70	3 510 903,87
Report exercice précédent	146 886,24	
Résultat cumulé	3 886 617,94	3 510 903,87
DEFICIT INVESTISSEMENTS 2019	-375 714,07	

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

2. Budget Jeunesse et Sports

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	263 568,26	255 060,21
Report exercice précédent		11 531,61
Résultat cumulé	263 568,26	266 591,82
EXCEDENT 2019, à reporter	3 023,56	

3. Budget Crèche « les lutins »

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	566 714,85	559 500,39
Report exercice précédent		20 770,34
Résultat cumulé	566 714,85	580 270,73
EXCEDENT 2019, à reporter	13 555,88	

4. Budget Culture et vie communale

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	320 914,02	323 738,04
Report exercice précédent	1 374,30	
Résultat cumulé	322 288,32	323 738,04
EXCEDENT 2019, à reporter	1 449,72	

5. Budget Jumelage Graveson/Thônex

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	20 398,20	21 880,00
Report exercice précédent		662,19
Résultat cumulé	20 398,20	22 542,19
EXCEDENT 2019, à reporter	2 143,99	

C. Fiscalité 2020 :

Les taux, inchangés depuis 2013, seront donc appliqués pour 2020 avec la répartition suivante :

- **Taux taxe habitation = 21.80**
- **Taux taxe foncière sur le bâti = 22.10**
- **Taux taxe foncière sur le non bâti = 47.98**

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

Recettes prévisionnelles attendues pour 2020, sur la base de l'indice des prix à la consommation à décembre 2019, il a été retenu nationalement un coefficient de 1.6% pour 2019 donc avec uniquement une augmentation des bases et de l'assiette = environ + 1.6% = 3 006 277 € (recettes 2019 avec rôle complémentaire = 2 958 935 €)

➤ Tableau évolution des bases prévisionnelles depuis 2014

Les bases prévisionnelles	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
Taxe d'habitation	6 393 346	6 583 621	6 855 584	6 818 068	6 980 674	7 239 423	7 507 282
Taxe foncière sur le bâti	4 465 627	4 630 746	4 765 827	4 971 637	5 178 791	5 335 136	5 495 724
Taxe foncière sur le non bâti	387 397	355 090	353 813	356 268	360 589	366 448	372 384

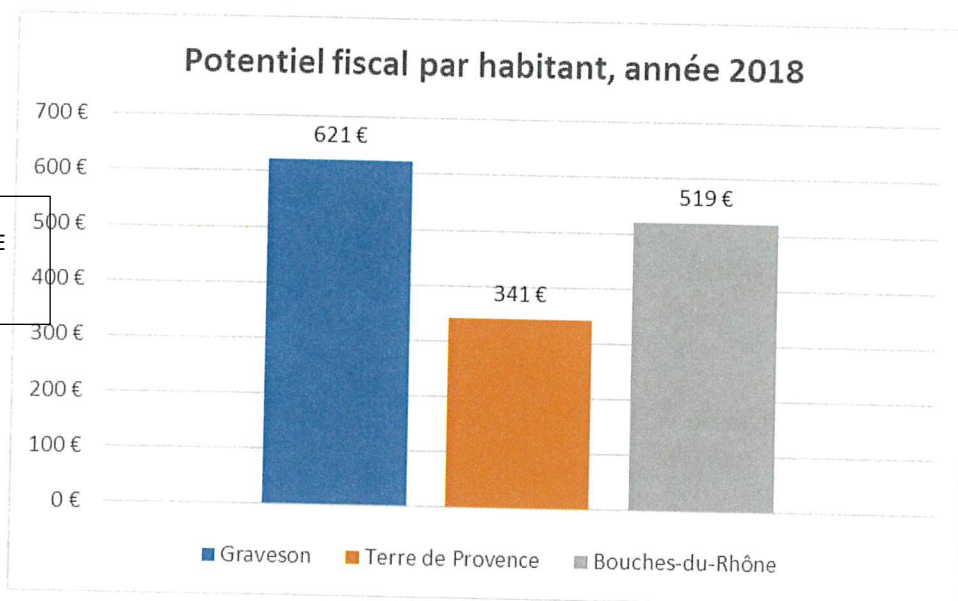
➤ Tableau évolution des produits fiscaux depuis 2014

Les produits prévisionnels	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
Taxe d'habitation	1 424 194	1 469 320	1 522 294	1 497 660	1 533 716	1 583 999	1 636 588,00
Taxe foncière sur le bâti	1 019 031	1 049 308	1 068 093	1 092 624	1 144 089	1 178 491	1 214 555,00
Taxe foncière sur le non bâti	170 713	169 945	170 857	171 481	173 011	175 822	178 670,00
Rôle complémentaire					24 642	4405	
Total	2 613 938	2 688 573	2 761 244	2 761 765	2 875 458	2 942 717	3 029 813

➤ Les données relatives aux finances publiques locales sont diffusées par Bercy pour chaque commune. Plusieurs indicateurs sont ainsi d'enseignements, tels que le potentiel financier (estimation de la richesse d'une commune) ou les impôts locaux par habitant (niveau de pression fiscale).

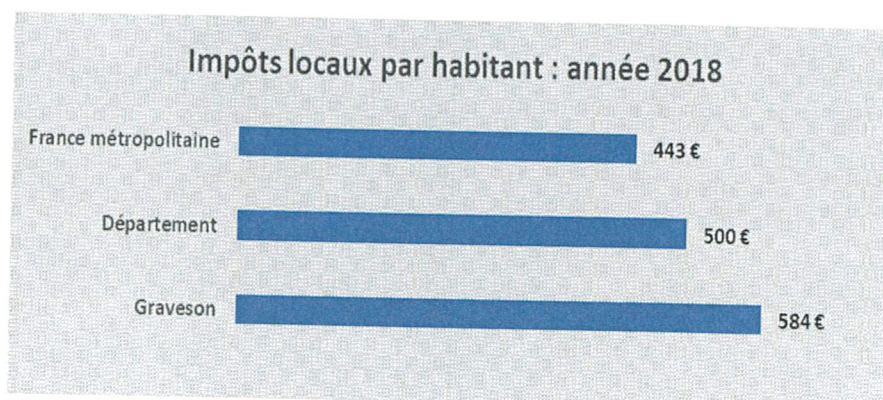
○ Potentiel financier par habitant en 2018 : *source Direction générale des collectivités territoriales*

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020



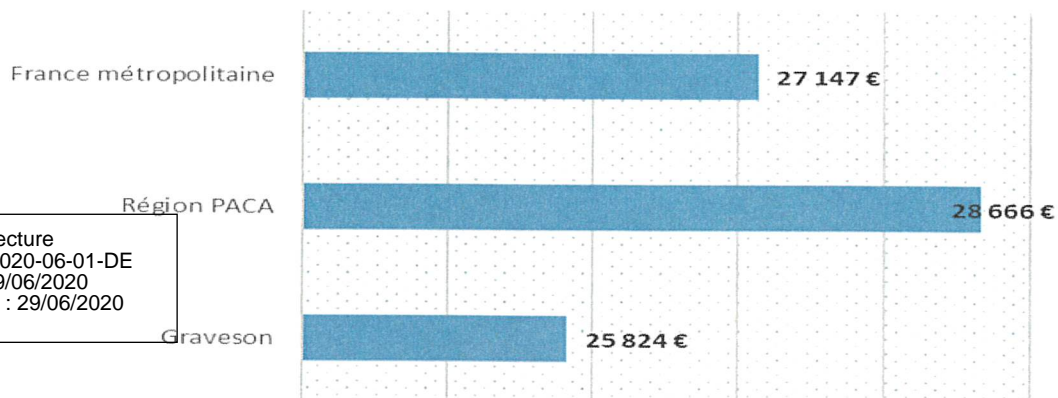
Le potentiel fiscal est déterminé par application aux bases communales des 3 taxes directes locales du taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes

○ Impôts locaux par habitant (population DGF) en 2018 : *Source DGFIP*



○ Revenus de la population : le revenu moyen et la part des foyers fiscaux imposés permettent de disposer d'une première vision de la richesse d'un territoire : *revenu moyen des foyers fiscaux en 2018*

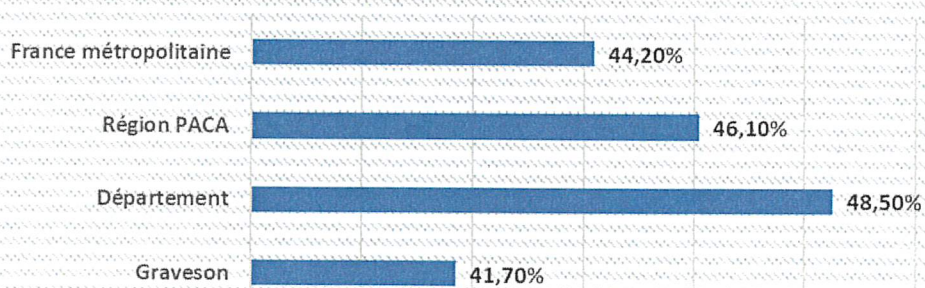
Revenu fiscal moyen par foyer : année 2018



Accusé de réception en préfecture
 013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2020
 Date de réception préfecture : 29/06/2020

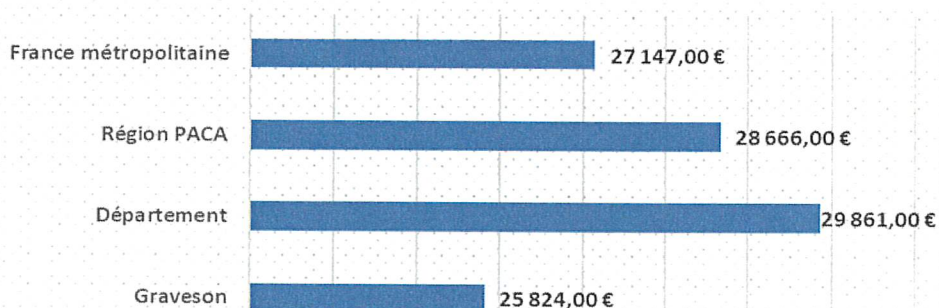
- La part des foyers fiscaux imposés en 2018 : *Source : Direction Générale des Finances Publiques, 2018, nombre de foyers fiscaux imposés à Graveson : 2717*

Part des foyers fiscaux imposés : année 2018



- Revenu fiscal moyen par foyer, année 2018 : *source : DGFIP 2018*

Revenu fiscal moyen par foyer



D. Tableau des subventions 2020 aux associations

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

Associations :	Attributions subventions 2019	Propositions 2020 Commission Associations	D.O.B 2020
ADMR	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Entente Gallia Club	6 600,00	6 600,00	6 600,00
Tennis Club	2 700,00	2 700,00	2 700,00
Vétérans La soule gravesonnaise	300,00	300,00	300,00
La soule gravesonnaise	0,00	4 000,00	4 000,00
Les Nigots	1 300,00	1 300,00	1 300,00
Club Taurin	1 700,00	1 700,00	1 700,00
Bibliothèque	2 700,00	2 700,00	2 700,00
La ribambello	1 700,00	1 700,00	1 700,00
Saint Eloi : invitations repas aïoli	3 780,00	4 000,00	4 000,00
Boules : Lis Embourigo de Bos	400,00	400,00	400,00
Credd'o	1 000,00	1 100,00	1 100,00
Troupe nouvelle énergie	700,00	800,00	800,00
Amicale Sapeurs Pompiers	950,00	950,00	950,00
Artistes de graveson	700,00	700,00	700,00
Club St Hubert Sté de chasse	600,00	600,00	600,00
Club des anciens	700,00	700,00	700,00
Don du sang	300,00	400,00	400,00
Club des Vétérans Foot	300,00	300,00	300,00
APEL (ogec)	1 700,00	2 000,00	2 000,00
AGEP	3 000,00	3 500,00	3 500,00
Judo club	900,00	900,00	900,00
Bulle de cirque	400,00	600,00	600,00
Marché Paysan	800,00	800,00	800,00
Chorale Pont de l'Arche	400,00	500,00	500,00
Danse and Co	0,00	0,00	0,00
Regard et main croisés "Danse africaine"	200,00	200,00	200,00
Quick danse	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Atelier créatif	200,00	200,00	200,00
Vélo club gravesonnais	300,00	400,00	400,00
L'Arlésienne	100,00	100,00	100,00
Danza family	300,00	400,00	400,00
Les amis de Natitingou	500,00	600,00	600,00
Artisans/commerçants	0,00	500,00	500,00
AAMT	100,00	200,00	200,00
Association "Petits ânes"	100,00	200,00	200,00
La bicyclette de Florian	0,00	1 000,00	1 000,00
A3 Arles	500,00	500,00	500,00
FNACA Barbentane/Graveson	200,00	200,00	200,00
Sté de pêche	80,00	80,00	80,00
La Chrysalides	80,00	80,00	80,00
Croix rouge	100,00	100,00	100,00
Bleuets de France	80,00	80,00	80,00
Paralysés de France	80,00	80,00	80,00
Juges consulaires	100,00	100,00	100,00
Médailleurs militaires	80,00	80,00	80,00
UD sapeurs-pompiers	80,00	80,00	80,00
SOS paysans	381,50	381,50	381,50
TOTAL	40 691,50	48 311,50	48 311,50

BILAN DES INVESTISSEMENTS 2019 : DEPENSES ET RECETTES

Objet	Total dépenses	Objet	Total recettes
Solde d'exécution 2018	146 886,24	Excédents de fonctionnement capitalisés	369 046,61
Remboursement capital emprunt	415 458,96	Opération d'ordre (041) patrimoniales	4 045,50
Remboursement prêt relais 2019	1 300 000,00	Taxe aménagement	13 847,70
Logiciels	2 520,00	FCTVA 2019	182 620,94
204182 Subventions organismes publics (13habitat...)	29 717,53	Opération d'ordre (040) amortissements	279 936,22
Accusé de réception en préfecture		SDIS	9 370,90
013-211300454-2020-06-01-DE	6 000,00	Subvention Département	90 715,00
Date de télétransmission : 29/06/2020		Subvention direction des routes	
Date de réception préfecture : 29/06/2020	32 396,68	rd34a	97 500,00
Autres outillages et matériel voirie	41 529,00	Prêt relais 2019	1 300 000,00
Autres installations, matériel et outillage techniques	12 237,44	Solde subvention climatisation	57 106,00
Matériel informatique	9 040,80	Solde subvention restaurant	
Mobilier	1 638,00	scolaire	30 631,00
Opération d'ordre patrimoniales	4 045,50		
OPERATIONS			
Opération 41 : stade	49 885,70	Subvention stade	59 500,00
		<i>La subvention a été aussi allouée pour le skate</i>	
Opération 69 : Edicule sanitaire	52 428,00	Subvention édicule sanitaire	33 215,00
Opération 68 : RD34a	464 663,36	Subvention Rd34a	150 000,00
Opération 28 : City Stade	150 000,00	Subvention skate park	75 000,00
Opération 59 : Réhabilitation cimetièr	107 802,48	Subvention cimetièr	68 899,00
Opération 54 : Sécurité routière	153 992,18	Subvention sécurité routière	49 494,00
Opération 66 : Complexe sportif	30 633,29	Subvention Complexe sportif	
Opération 56 : Voirie PPP	828 469,63	Subvention Voirie	586 939,00
<i>Travaux</i>	<i>526 218,00</i>		
<i>Part investissement PPP</i>	<i>302 251,63</i>		
Opération 53 : Ecoles publiques	8 583,15	Subvention Ecoles	15 631,00
Opération 30 : Eglise	38 690,00	Subvention Eglise	37 406,00
TOTAL DEPENSES 2019	3 886 617,94	TOTAL RECETTES 2019	3 510 903,87

DEFICIT CUMULE D'INVESTISSEMENT 2019 : 375 714,05

Pour information : Budget CCAS de Graveson

En 2019, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 34 688.83 € avec une subvention communale de 20 000.00 €.

En 2020, les dépenses de fonctionnement augmenteront considérant la prise en charge par le CCAS des frais d'obsèques pour les administrés indigents ainsi que la mise en place de nouveaux ateliers. La subvention communale s'élèvera à 35 000.00 €

, 1 CDI,
ntretien (1
ité et temps

pter de juin

Office de

VI. Conclusion

En dépit d'un contexte budgétaire de plus en plus difficile et incertain pour les collectivités territoriales, le budget 2020 de la commune de Graveson entend poursuivre les différentes actions impulsées depuis de nombreuses années. La commune de Graveson doit parvenir à garantir une mission de service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré de son territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20200625-2020-06-01-DE
Date de télétransmission : 29/06/2020
Date de réception préfecture : 29/06/2020

En ce qui concerne les grands projets de l'année 2020 : démarrage de la construction du complexe sportif, acquisition foncière pour l'extension du groupe scolaire.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration des budgets primitifs pour l'année 2020, budgets qui bien évidemment, comme au cours des années précédentes, pourront être amendés par décisions modificatives tout au long de l'exercice 2020.

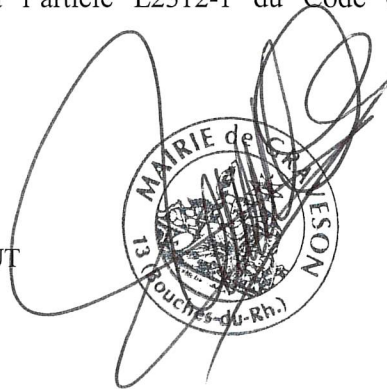
**Entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de présents	25
Nombre de suffrages exprimés	25

VOTES	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

PREND ACTE, à l'unanimité, du débat consécutif à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le 25 juin 2020
Le Maire, Michel PECOUT



Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication